

Prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges

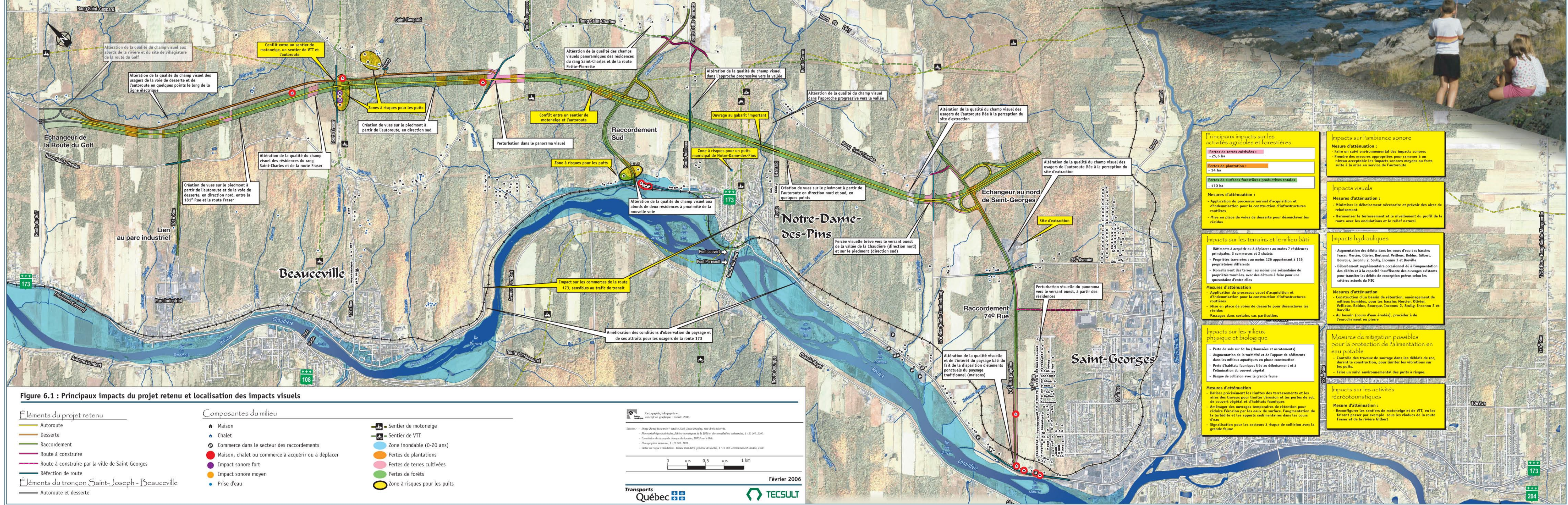


Figure 6.1 : Principaux impacts du projet retenu et localisation des impacts visuels

Éléments du projet retenu

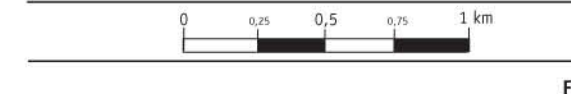
- Autoroute
- Desserte
- Raccordement
- Route à construire
- Route à construire par la ville de Saint-Georges
- Réfection de route
- Éléments du tronçon Saint-Joseph-Beauceville
- Autoroute et desserte

Composantes du milieu

- Maison
- Chalet
- Commerce dans le secteur des raccords
- Maison, chalet ou commerce à acquérir ou à déplacer
- Impact sonore fort
- Impact sonore moyen
- Prise d'eau
- Sentier de motoneige
- Sentier de VTT
- Zone inondable (0-20 ans)
- Pertes de plantations
- Pertes de terres cultivées
- Pertes de forêts
- Zone à risques pour les puits

Cartographie, infographie et conception graphique : TECSULT, 2005.

Source : - Image Aéro Photographie 1^{er} octobre 2002, Space Imaging, tous droits réservés.
 - Photographies aériennes, Réseau canadien de la SDU et des renseignements spatiaux, 1 : 20 000, 2000.
 - Géométrie de topographie, Banque de données, SDU au Québec.
 - Photographies aériennes, 1 : 15 000, 1988.
 - Carte de risque d'inondation - Rivière Chaudière, province de Québec, 1 : 50 000, Environnement Canada, 1999.



Février 2006

Transports Québec

TECSULT

Principaux impacts sur les activités agricoles et forestières

Pertes de terres cultivées :
- 25,6 ha

Pertes de plantation :
- 14 ha

Pertes de surfaces forestières productives totales :
- 170 ha

Mesures d'atténuation :
- Application du processus normal d'acquisition et d'indemnisation pour la construction d'infrastructures routières.
- Mise en place de voies de desserte pour désenclaver les résidus.

Impacts sur l'ambiance sonore

Mesure d'atténuation :
- Faire un suivi environnemental des impacts sonores.
- Prendre des mesures appropriées pour ramener à un niveau acceptable les impacts sonores moyens ou forts suite à la mise en service de l'autoroute.

Impacts visuels

Mesures d'atténuation :
- Minimiser le déboisement nécessaire et prévoir des aires de reboisement.
- Harmoniser le terrassement et le nivellement du profil de la route avec les ondulations et le relief naturel.

Impacts sur les terrains et le milieu bâti

- Bâtiments à acquérir ou à déplacer : au moins 7 résidences principales, 3 commerces et 2 chalets.
- Propriétés traversées : au moins 126 appartenant à 116 propriétaires différents.
- Morcellement des terres : au moins une sous-unité de propriétés touchées, avec des détours à faire pour une quarantaine d'entre elles.

Mesures d'atténuation :
- Application du processus usuel d'acquisition et d'indemnisation pour la construction d'infrastructures routières.
- Mise en place de voies de desserte pour désenclaver les résidus.
- Passages dans certains cas particuliers.

Impacts hydrauliques

- Augmentation des débits dans les cours d'eau des bassins Fraser, Mercier, Olivier, Bertrand, Veilleux, Bolduc, Gilbert, Bourque, Inconnu 2, Scully, Inconnu 3 et Darville.
- Déboisement supplémentaire occasionnel dû à l'augmentation des débits et à la capacité insuffisante des ouvrages existants pour transmettre les débits de conception prévus selon les critères actuels du MTQ.

Mesures d'atténuation :
- Construction d'un bassin de rétention, aménagement de milieux humides, pour les bassins Mercier, Olivier, Veilleux, Bolduc, Bourque, Inconnu 2, Scully, Inconnu 3 et Darville.
- Au besoin (cours d'eau érodés), procéder à de l'enrochement en pierre.

Impacts sur les milieux physique et biologique

- Perte de sols sur 61 ha (haussées et accotements).
- Augmentation de la turbidité et de l'apport de sédiments dans les milieux aquatiques en phase construction.
- Perte d'habitats fauniques liée au déboisement et à l'élimination du couvert végétal.
- Risque de collision avec la grande faune.

Mesures d'atténuation :
- Baliser précisément les limites des terrassements et les aires des travaux pour limiter l'érosion et les pertes de sol, de couvert végétal et d'habitats fauniques.
- Aménager des ouvrages temporaires de rétention pour réduire l'érosion par les eaux de surface, l'augmentation de la turbidité et les apports sédimentaires dans les cours d'eau.
- Signalisation pour les secteurs à risque de collision avec la grande faune.

Mesures de mitigation possibles pour la protection de l'alimentation en eau potable

- Contrôle des travaux de sautage dans les déblais de roc, durant la construction, pour limiter les vibrations sur les puits.
- Faire un suivi environnemental des puits à risque.

Impacts sur les activités récréotouristiques

Mesure d'atténuation :
- Reconstruire les sentiers de motoneige et de VTT, en les faisant passer par exemple sous les viaducs de la route Fraser et de la rivière Gilbert.

